

l'université et le pays

Repenser l'évolution de l'université, de son organisation interne comme de son ouverture sur la société, est l'affaire de tous les Français.

Les spécialistes, les enseignants, les enseignés ont l'avantage d'une connaissance interne de ces réalités. Ils ont en outre suscité l'organisation de la réflexion.

Ici, il est moins question d'enseignement que de vie. Dans l'espace géographique national ponctué de centres de formation de niveau supérieur exerçant un attrait sur toutes les classes jeunes, la nature des relations entre ceux qui enseignent, ceux qui reçoivent et finalement ceux qui paient préoccupe. On a tenté ici de projeter, comme au théâtre d'ombres, l'image de la région « communauté neuve » et l'image traditionnelle de l'université. Ces ombres ne se superposent pas mais composent un prisme nouveau.

Appliquer au secteur de l'Université une politique de décentralisation, c'est mettre en œuvre un réflexe, un mode de raisonnement particulier. L'attitude centralisatrice est celle qui consiste à définir en premier lieu la fonction centrale, nationale, et à organiser l'ensemble de l'appareil selon cette définition. Si l'on définit par exemple que la responsabilité de la formation universitaire incombe à l'Etat, et qu'on déduit de ce principe les attributs des universités locales ou des régions, on procède d'un état d'esprit centralisateur. Face aux différentes revendications d'autonomie et de participation, on est contraint d'adopter une conduite de concessions, à inventer selon sa propre logique, un contenu d'autonomie et un mode de participation qui satisfassent aux conditions du postulat qu'on a posé.

L'attitude décentralisatrice est celle qui consiste à partir, sans a priori, des réalités locales et de l'enjeu que représente pour ces réalités le fait de disposer d'un « pouvoir universitaire ». Cette attitude conduit à définir a posteriori le rôle de l'Etat, garant de l'équilibre d'un système.

C'est dans cet esprit que doit s'inscrire une réflexion libre sur l'Université, sachant qu'il convient

moins de dresser ici les articles d'un programme de réforme que d'avoir l'audace de pousser un raisonnement pour voir s'il débouche sur une logique possible.

Qu'est-ce que l'Université ? C'était jusqu'à ces jours derniers, l'un des appareils de formation supérieure du pays, mais également, au sens classique, un privilège d'autonomie. Héritière de l'ancien régime, peu altérée dans son principe par une tutelle, certes tatillonne au plan administratif, mais inexistante au plan politique, l'Université se présentait hier encore comme une collectivité autonome dans l'Etat.

On a beaucoup dit qu'à l'origine, commune et université étaient synonymes : chartes reconnues d'autonomie, droit collectif de fixer ses propres finalités, respect d'une particularité.

Le seul changement napoléonien a consisté à fondre des universités (corps d'ancien régime, privilèges) en une Université, corps « autonome » chargé de la formation au niveau supérieur. Mais Napoléon a également inauguré deux politiques sur lesquelles on vit encore : restreindre le champ de

l'Université en créant hors de son domaine des écoles spéciales ; asseoir la tutelle administrative d'un ministère.

En un siècle et demi d'évolution, la tendance corporatiste l'a emporté : syndicats et administration ont vécu en harmonie parfaite, l'Université régnant au ministère. Notons toutefois depuis dix ans l'effort timide de convertir l'administration de l'éducation nationale en autre chose qu'un instrument de l'Université. Un des aspects de la révolte universitaire, l'adhésion des professeurs à l'idée d'autonomie est résolument corporatiste. La revendication d'autonomie est d'essence trouble.

On a souvent analysé l'inadéquation des formations délivrées par l'Université aux exigences de la société. On a moins souvent dit que la revendication d'autonomie visait à conférer une signification positive à cette inadéquation : faute de savoir adapter l'université au corps social, il faut adapter le corps social à l'Université. La notion de « contestation » elle aussi, en dépit de sa valeur positive mobilisatrice, n'est pas pure dans ses origines.

L'appareil corporatiste que représente l'Université n'est au fond que toléré. L'Etat, qui définit des politiques de formation et de recherche, se choisit ses instruments ailleurs. Quels que soient les efforts budgétaires qu'il a pu consentir, il sait que l'Université n'est qu'un Etat dans l'Etat, inapte à définir ses propres finalités et à les mettre en œuvre.

Pourquoi ? Parce que l'Etat, et l'Université-Etat dans l'Etat vivent en bon voisinage, s'équilibrent, se neutralisent.

Il ne faut pas céder au vertige du verbe. L'autonomie et la contestation, mots-clés de la révolte, ne doivent pas servir à cimenter un édifice mal bâti, fonctionnant mal, sans finalité, c'est-à-dire à revivifier le passé. Sans pour autant exercer un tutelle idéologique l'Etat a le devoir, soit d'imprimer une finalité à l'appareil universitaire, soit de laisser l'Université exprimer et réaliser ses propres finalités, sans en paralyser l'évolution.

Telle est la nature du problème ; doter le pays d'une « politique », c'est-à-dire de finalités en ce qui concerne la formation de niveau supérieur. Permettre à cette politique de déboucher au plan des institutions.

Deux faits nouveaux viennent aujourd'hui modifier les données du problème : le « pouvoir étudiant » et la « décentralisation », volontés affirmées le 22 mars par les étudiants de Nanterre d'une part, par le Chef de l'Etat dans son discours du 24 mars à Lyon d'autre part.

Le premier vise à conférer à « l'autonomie » et à la « contestation » un contenu plus estimable. La jeunesse y acquiert une conscience de classe et met en cause l'équilibre, la connivence de l'Etat et de l'Université, en réclamant sa place dans le concert universitaire, mais également son droit à orienter la société.

Le second vise à modifier les ressorts mêmes de l'Etat, à susciter une nouvelle organisation du Pays. C'est une idée force, une politique de longue haleine, c'est l'égalon où se mesure toute politique. C'est aussi, la réponse symboliquement concomitante aux revendications du « pouvoir étudiant », du « pouvoir ouvrier », du « pouvoir local » ou « régional ».

C'est à travers le partage des pouvoirs — à tous les niveaux — que s'inscrira la participation.

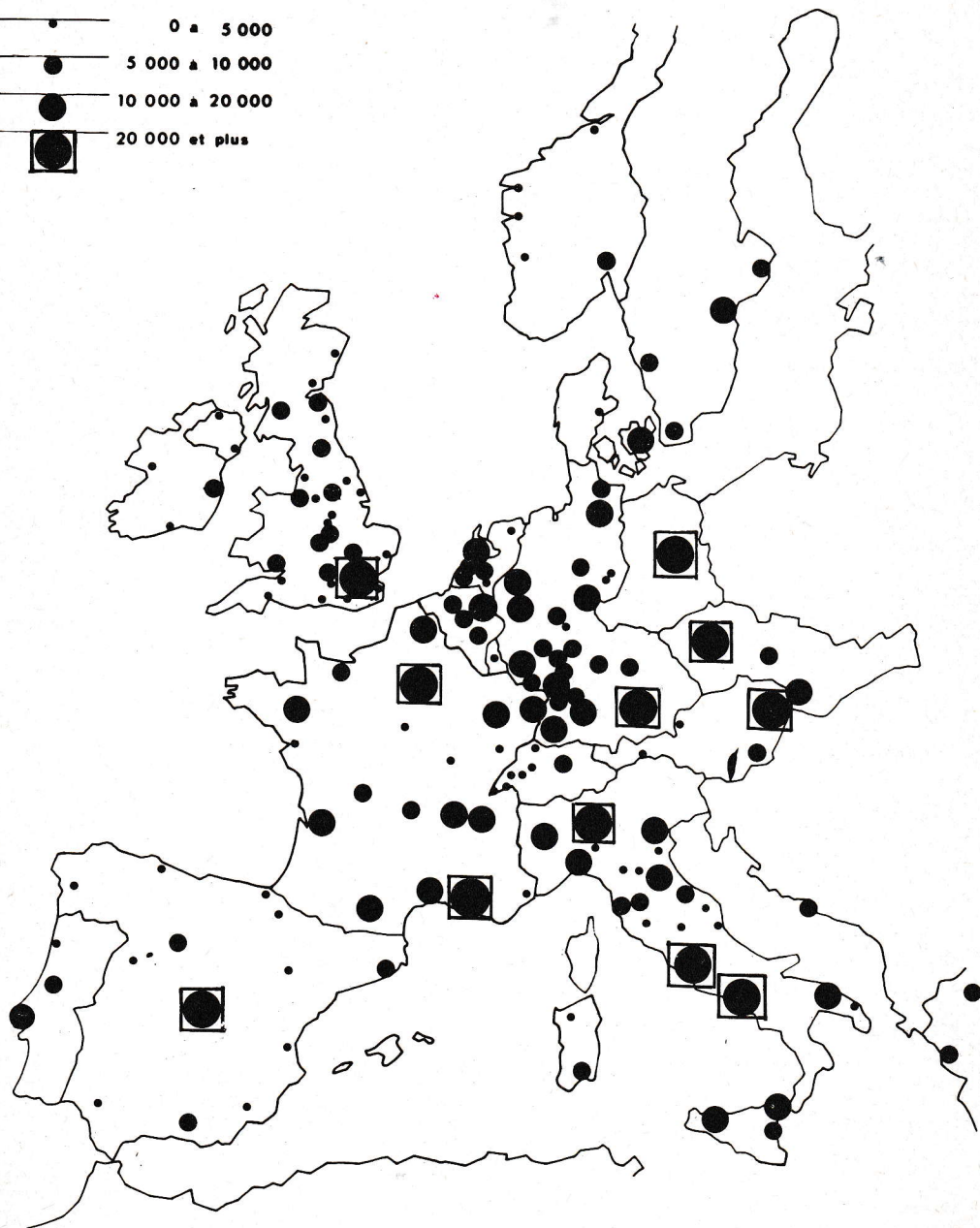
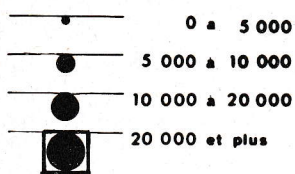
La région est appelée à devenir le lieu du dialogue entre les solidarités de base, les villes, les villages, les entreprises et l'Etat. Ce dialogue sera confrontation de « plans », de « projets », de politiques de développement.

En ce sens, on peut admettre par hypothèse que c'est à ce niveau que peuvent et doivent s'élaborer des politiques de formation des cadres supérieurs et moyens, nécessaires à ces plans.

On est donc conduit à envisager un cadre, une institution régionale chargée d'élaborer ces politiques de formation, c'est-à-dire d'exprimer les finalités pour un ensemble de moyens de formation existant à ce jour et constituant des solidarités de base. C'est ce cadre, cette institution qui deviendrait « l'Université régionale », non plus appareil corporatiste de formation, mais lieu d'élaboration de politiques de formation, et du dialogue Etat-région en ce domaine.

Face à l'Université régionale où sont représentés les différents établissements de formation de la région (producteurs et exportateurs de diplômés), mais aussi les demandeurs (administrations, entreprises, organismes culturels), mais aussi l'Etat porteur d'une politique nationale, garant des diplômes, de la qualité des formations, de la liberté intellectuelle des établissements, les anciennes universités se résoudraient en établissements, départements, écoles. La caractéristique de ces établissements serait que chacun répondrait à des finalités : non pas enseigner le droit, les lettres ou les sciences, mais former aux professions et aux carrières, à la vie sociale et culturelle : carrières d'enseignement, d'administration, de commerce, d'industrie, de recherche. Non pas dissocier culture et formation, mais au contraire les confirmer l'une

NOMBRE D'ETUDIANTS DANS LES UNIVERSITES EUROPEENNES



par l'autre. Ces établissements, départements, écoles, ayant leur finalité, auto-gérés, seraient contractuels de la région, contractuels de l'Etat : de l'un et de l'autre, de l'un ou de l'autre.

Comment s'élaboreraient ces politiques régionales, comment l'Etat, porteur de sa propre politique, dialoguerait-il au sein de l'université régionale ? Il n'est pas question de décrire dans les détails les organes, les mécanismes, les procédures.

Actuellement, le « plan national » s'élabore par une confrontation nationale de l'offre et de la demande. La demande, ce sont les besoins estimés de la société (économie, université, culture, recherche, etc...). L'offre, c'est la capacité de l'appareil de formation. Il manque plus ou moins un élément au dialogue : la demande sociale, c'est-à-dire l'énorme aspiration de la jeunesse à accéder à l'enseignement supérieur. Cette confrontation est en outre sans obligation, ni sanction. Elle ne vaut que ce que valent les techniques de prévision en ce domaine, ce que valent les interlocuteurs peu nombreux, peu responsables, d'un dialogue national.

Le plan national n'est donc pas l'instrument idéal de participation car il est trop lointain et trop abstrait.

Le niveau régional est au contraire un niveau concret de participation et de dialogue. Il lui manque aujourd'hui la responsabilité financière et le dialogue institué. Il peut arbitrer entre les contraintes financières de l'offre, entre la demande sociale (aspiration des jeunes) et les besoins de l'économie, entre les différentes finalités de l'appareil de formation. Il le peut par la présence réelle au dialogue des différents intéressés, pourvu qu'il dispose, à son niveau, des moyens, d'ailleurs frustes, de prévision qui lui sont nécessaires.

De même si aujourd'hui, le plan national n'est pas inconciliable avec les plans d'entreprise, de même, les deux niveaux d'élaboration de « politiques » ne doivent pas s'exclure a priori.

Il reste deux problèmes à résoudre :

1) Eviter que les régions ne se referment sur elles-mêmes, voulant se doter de tous les instruments nécessaires à la vie régionale et pas plus, freinant ainsi la nécessaire spécialisation, l'indispensable mobilité.

2) Définir de manière plus précise les missions de l'Etat.

Les politiques régionales n'auront pas pour finalité obligatoire « l'équilibre » de l'offre et de la demande au niveau régional. Soutenues par l'Etat, certaines régions peuvent se spécialiser dans la

production de qualité, dans le recyclage ou la vie culturelle. Mais ces politiques ont un prix et les solidarités régionales devront s'exprimer par la participation à la responsabilité financière de ces projets. La sanction de ces politiques sera la plus ou moins grande valeur des diplômes sur le marché du travail, le plus ou moins grand renom des centres de recherche.

Aujourd'hui déjà, certains centres de formation étrangers, universités américaines, école polytechnique de Zurich, école d'interprétariat de Genève connaissent des débouchés dans l'économie française. Il serait paradoxal, dans l'Europe ouverte du marché commun, de vouloir formellement maintenir le protectionnisme du diplôme alors qu'on abandonne celui du chou-fleur.

Quelles sont en conséquences les tâches de l'Etat ? Orienter en fonction des prévisions technologiques à long terme dont il a le moyen, les politiques régionales, assurer au plan national, la qualité des enseignements, promouvoir au plan national et international la valeur des diplômes ; disposer pour certains secteurs très limités, des instruments finaux de la formation. Peu de chose, en réalité, mais bien davantage qu'à l'heure actuelle. Il lui revient également d'arbitrer la concurrence inter-régionale, c'est-à-dire de rééquilibrer constamment, en fonction d'une politique d'aménagement du territoire, la compétition régionale.

Quel sera le bénéfice pour la communauté régionale de cette nouvelle université ?

Dans la stratégie des développements régionaux, l'Université ne sera plus un symbole, attribut mythique du « standing » régional, tout à l'égoût des aspirations au mieux-vivre. Ce sera un outil de développement, un instrument et un facteur de production. La région exportera des diplômés pour attirer de meilleurs enseignants, adaptera constamment ses instruments et ses programmes. La région « polarisée », la région sans frontière sera la consécration d'une stratégie universitaire réussie. La liberté d'attirer et d'orienter qui se traduira à travers la politique universitaire, sera l'essence même de la communauté régionale.

L'appareil de formation supérieure ne sera plus la voie étroite où l'adolescent chemine de diplôme en diplôme, mais organisme vivant, souple, établi, fixant la vie, mobilisant l'effort.

Telle est la difficile mutation à laquelle la société française se trouve confrontée. A ce jour, le « pouvoir étudiant » est la seule force nouvelle à opposer aux pesanteurs traditionnelles. L'idée régionale manque encore au dialogue. Est-il trop tard ?